Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 90 (1954)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

296

MONTREUX, 31 juillet 1954 LXLe année — No 28

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales:

Fribourg: Michel Clément, Fribourg; **Jura bernois**: G. Bailly, Bienne; **Neuchâtel**: A. Vauthier, Neuchâtel; **Vaud**: O. Aellig, Lausanne: **Valais**: R. Lötscher, Sion.

Le poste de

DIRECTEUR

est à repourvoir à l'ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE. Seuls entrent en ligne de compte les candidats pouvant faire état d'une certaine expérience pratique. Ils doivent être porteurs du brevet officiel pour l'enseignement secondaire ou supérieur. L'orientation des études ne joue aucun rôle. L'école comprenant, outre un jardin d'enfants, neuf degrés, il est nécessaire que les candidats aient également quelque expérience de l'enseignement primaire. En plus de la connaissance parfaite du français, d'excellentes notions d'allemand sont exigées.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Wallgasse 2, Berne.

Les offres détaillées avec curriculum vitæ, copies des diplômes et certificats, photographie et références sont à envoyer à la même adresse jusqu'au 30 juillet 1954.

LXLe ANNÉE - No 28 31 juillet 1954

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Postes au concours. — Le loto S. P. V. communique. — Commission pédagogique. — Section d'Echallens.* — **Genève :** *U. I G. M. : Rapport du président. — U. A. E. E. : Rapport d'activité.* — **Neuchâtel :** *Rapport du président. — La situation de l'enfance et de l'adolescence en Tunisie. — Placements S. P. R.*

Partie corporative

VAUD

POSTES AU CONCOURS

4 août 1954, à 17 heures.

Chavannes-le-Veyron : Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Lavey-Morcles : Institutrice (ou instituteur) à Morcles.

Renens : Instituteur. Indemnité annuelle de résidence : Fr. 500.- Prière de s'abstenir de toute démarche personnelle

Jusqu'au 11 août 1954, à 17 heures.

Vully : Maîtresse de travaux à l'aiguille. Poste complet comportant :

a) l'enseignement de la coupe et confection à l'école ménagère de Cudrefin ;

b) l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les communes de Cudrefin, Montagny, Mur et Vallamand.

Entrée en fonctions : le 1er novembre 1954.

LE LOTO S.P.V. COMMUNIQUE

Les quines se succèdent à un rythme réjouissant ; une nouvelle série comprend : Vevey 2e, Lausanne 2e et 3e, Morges, Moudon 2e et 3e, Aubonne 2e, Aigle et Moudon 2es, Rolle, Payerne 4e, Cossonay 2e, Lavaux, Echallens 2e. Au total 38 quines.

Au 20 juillet, 1344 membres ont utilisé notre c. ch. post. SPV 22 26 ; c'est un succès et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons qu'aucun papillon ne sera envoyé jusqu'au 20 août, ce qui ne doit pas empêcher ceux qui n'ont pas encore pu le faire de nous adresser leurs fr. 31.—. En septembre, nous devrons recourir aux désagréables remboursements.

Bonnes vacances ! *Le caissier*

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

On a pu lire (Educateur, p. 668) la nouvelle, à vrai dire attendue depuis la dernière assemblée de la S.P.V., de la création d'une « com-

mission pédagogique consultative de l'enseignement primaire ». Tentons de donner à nos collègues un reflet de la première séance.

Il est déjà arrivé que les termes de Département de l'instruction publique et de Société pédagogique vaudoise fassent penser, quelquefois à tort, d'autres fois à raison, à deux domaines où, sur le même objet, l'enseignement primaire, on résonnait de manière diamétralement opposée. Empressons-nous de relever que l'observateur le plus tâtillon n'aurait pas distingué trace de cette dualité lors de la séance du 23 juin. M. Oguey s'étant attaché à définir le but de la Commission consultative. A l'usage des membres qui ne se rattachent pas à la S.P.V., il relut d'importants fragments de l'allocution du 31 janvier dernier, lors de notre assemblée générale. Ainsi revivaient toutes les étapes de la création de la Commission. M le chef du Département a d'autre part relevé que la composition de l'équipe qu'il désire dès maintenant voir travailler doit être telle que chacun de ses membres puisse apporter, de par son expérience personnelle ou ses fonctions — le plus souvent les deux à la fois — des avis précieux. Chacun travaillera en toute indépendance d'opinion et de jugement.

M. Oguey a conclu son exposé d'orientation générale en souhaitant que les représentants de la S.P.V. fassent part des sujets que tous désirent soumettre à la Commission consultative. Inutile, pensons-nous, d'épiloguer longuement sur la portée de ce vœu : si nous nous attachons à en faire, année après année, une réalité, notre travail n'en peut retirer que bénéfice.

La nouvelle liaison Département-S.P.V. ainsi définie et prête à l'indispensable « rodage », on entendit deux exposés. L'un était dû à M. Martin, chef de service, qui commenta les travaux présentés dans les conférences de district (enseignement par l'image). Selon M. Martin, les rapports parvenus au Département sont à peu près identiques dans leur forme et dans leurs conclusions. Celles-ci, quelque peu résumées, seront publiées à l'usage de tous le corps enseignant.

Enfin, une communication de M. Ray, inspecteur, renseigna les membres de la Commission consultative sur la question du matériel expérimental pour l'enseignement des sciences. Faute de pouvoir travailler en accord avec tous les autres cantons, il faudra se contenter d'une solution vaudoise. Ce qui ne doit pas déplaire aux fédéralistes que nous sommes, mais aura des incidences financières peut-être désagréables. Une commission spéciale se réunira bientôt pour mettre au point cet important objet.

Séance de « démarrage », celle-ci permet de bien augurer des suivantes.

Robert Genton

SECTION ECHALLENS — GYMNASTIQUE

Retenez cette date !... et notez-la, (car il n'y aura plus de « Bulletin » donc plus de communiqué avant le 4 septembre).

Vendredi 27 août, à 16 heures : Leçon offerte par l'A.V.M.G. et donnée par **Numa Yersin.**

Venez nombreux !

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1953-1954
présenté à l'Assemblée administrative du 25 février 1954

En commençant ce rapport, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée au comité en assistant de plus en plus nombreux à nos assemblées générales. C'est pour lui un encouragement que vous lui accorderez encore à l'avenir — du moins je l'espère — en marquant par votre présence active l'intérêt que vous portez à l'Union. Et au travail de ceux qui sont sur la brèche pour faire triompher nos idées, nos aspirations, notre idéal d'éducateur... Grâce à l'esprit d'équipe du comité et à votre collaboration intelligente, nous avons pu remporter, en 1953, quelques succès appréciables.

Tout d'abord, c'est 20 nouveaux membres actifs que nous avons eu la joie d'accueillir dans nos rangs durant l'exercice écoulé. Ce sont, par ordre d'entrée à l'Union :

Jean-Pierre Wullschleger, René Meyer, Raymond Hutin, Philippe Aubert, Pierre Schlaeppi, Robert Rudin, Armand Paoliello, Jean-Pierre Guignet, Jean Marguet, Gaston Jordan, David Girard, Jean-Jacques Maspéro, Jean-Claude Brustlein, Frédéric Pfister, René Zwahlen, Roger Journet, Gérard Dupont, Gérald Goy, Raymond Zanone et Louis Perrinjaquet.

A ces collègues, presque tous des jeunes, je souhaite la plus cordiale bienvenue parmi nous.

En revanche ont démissionné : Raymond Uldry, Georges Hof, Louis Quinquinet et Auguste Gaud.

Uldry, à qui l'Union doit beaucoup, a été appelé au poste écrasant de Tuteur général, pour succéder à Métraux, un ancien collègue de grand mérite également. Par ses brillantes qualités de cœur et d'intelligence, Uldry est qualifié pour remplir à merveille la délicate fonction qu'il a acceptée et qu'il considère comme un véritable apostolat.

Hof, ancien membre écouté du comité, vient de passer dans l'enseignement secondaire où nous espérons qu'il trouvera autant de satisfactions qu'à l'école primaire.

Louis Quinquinet et Auguste Gaud — notre dévoué teneur de livres à la C.I.A., ont pris leur retraite, que nous savons méritée et souhaitons longue et heureuse.

Nous avons eu le chagrin de perdre en 1953 d'anciens collègues : Auguste Ferrand, qui fit sa carrière à Bernex ; Jules Vaucher, longtemps instituteur à Vandœuvres ; Léon Dunand, à Carouge ; Hermann Faes, ancien maître de travaux manuels au Grutli ; enfin François Ruchon qui, sorti de nos rangs, devint maître au Collège et un historien politique remarquable, dont Genève peut être fière.

A la suite de ces entrées et de ces départs, l'Union compte aujourd'hui 160 membres actifs et 98 honoraires.

Activité

Le Comité, au cours des 19 séances qu'il a tenues et l'Assemblée générale, convoquée 6 fois, se sont occupés de problèmes fort différents.

Pour leur trouver la meilleure solution possible, les responsables de notre association se sont dit, comme le Taciturne : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ».

Au risque de froisser la modestie de notre ami et toujours alerte premier vice-président Adrien Lagier, je tiens, en votre nom, à lui dire aujourd'hui mon admiration émue. Ayant franchi le cap de ses 65 ans, avec 43 ans d'enseignement, il a passé 29 ans au comité de l'Union.

S'il n'a pas blanchi sous le harnais en se donnant corps et âme à l'Ecole et à l'Union, c'est qu'il a su garder intacte sa jeunesse de cœur, ayant reçu en naissant le don de servir. Merci à Lagier pour son inaltérable dévouement à notre cause sacrée.

Voici l'essentiel de notre activité :

Activité pédagogique

1. Notre enquête.— Après 3 ans de discussions, de travaux et d'essais laborieux, la Commission du plan d'études de l'U.I.G., présidée avec maestria par notre collègue G. Piguet, au cours de 26 séances, a mis au point le questionnaire que vous connaissez. Il a paru dans la «Tribune de Genève » du 22 octobre 1953, le jour même de notre visite à Cointrin. Heureuse coïncidence ? — Tels ces avions légers quittant le sol avec confiance, notre enquête a pris son envol, emportant l'espoir de ceux qui, sans beaucoup d'argent ni d'encouragement officiel, n'ont eu d'autre souci que d'être utiles à notre école populaire. Dès le 15 janvier, il est procédé au dépouillement des 1200 réponses reçues, en vue de l'établissement des cartes perforées. Celles-ci nous permettront d'exécuter tous les calculs de pourcentage voulus, grâces aux machines mises gracieusement à notre disposition par le Bureau cantonal de statistique, en la personne de son directeur, M. Steimer. D'ici quelques mois, nous pourrons rédiger un rapport exposant les résultats et nos conclusions tirés de cette enquête unique en son genre.

2. Plan d'études.— La Commission du Département compte autant de sous-commissions qu'il y a de degrés et de disciplines, chacune étant présidée par un inspecteur et comprenant un délégué de chaque association. Elles dépouillent actuellement les questionnaires envoyés aux membres du corps enseignant en 1952. Il n'y a donc rien à ajouter pour le moment, si ce n'est que le groupe des maîtres ruraux a préparé une liste de vœux et de suggestions concernant l'élaboration d'un plan d'études adapté aux classes à plusieurs degrés.

3. Epreuves d'entrée.— La question de ces épreuves qui ont fait couler des flots d'encre et d'éloquence, a été étudiée par une commission de l'U.I.G. au cours de plusieurs séances. Notre collègue Genequand a rédigé un intéressant rapport, qui a été discuté à l'Assemblée générale du 20 janvier. Les points suivants ont été adoptés par la majorité des nombreux membres présents :

a) Ces épreuves doivent pouvoir informer les maîtres de la force de leur classe, des lacunes de leurs élèves et du rendement de l'enseignement.

b) L'expérience de 1953, améliorée doit être poursuivie.

c) Des épreuves de français et de calcul écrit seront soumises en septembre aux élèves des classes normales de 4e, 5e, 6e et 7e et se termineront au plus tard à la récréation du matin.

d) Le maître corrigera en premier lieu les travaux de sa propre classe.

e) Leur appréciation au moyen des seuls rangs sur 100 — les notes étant inutiles — sera communiquée aux parents.

La plupart de ces « desiderata » ont été approuvés par le Département au cours de la séance des délégations du 21 janvier. Le Directeur de l'Enseignement primaire pense ainsi pouvoir, après quelques années, constituer une batterie de tests scolaires étalonnés, à la disposition des maîtres, en début d'année. Mais cela est musique d'avenir.

4. Groupe des jeunes.— Un tel groupe exista jusqu'en 1928. En sommeil depuis cette date, il se réveilla en 1943 pour retomber bientôt en léthargie, faute d'enthousiasme de la part des intéressés eux-mêmes. Devant l'afflux des candidats admis à l'Union, le comité a jugé opportun le réveil de ce groupe. Nos benjamins Pierrehumbert et Eiggenmann s'en chargèrent et le 30 septembre 16 adeptes se présentèrent.

Le premier de chaque mois fut désormais consacré à une séance de ce groupe, qui se propose une activité pédagogique d'ordre concret et pratique. Le 2 décembre eut lieu, sous ses auspices, cette bouleversante conférence d'Uldry sur un sujet d'une pénible actualité : « Pour la sauvegarde de notre jeunesse ».

5. Groupe des maîtres de classes rurales.— Né le même jour que le précédent, dont plusieurs membres en font partie, il est l'aboutissement d'un vœu ancien. Il a déjà tenu 6 séances sous la présidence autorisée de notre jeune collègue Kunz. Il se propose l'élaboration d'un programme minimum applicable aux classes rurales à plusieurs degrés, dans le cadre du plan d'études propre à ces classes, et une préparation adéquate des candidats en vue de leur direction éventuelle.

6. Groupe des maîtres secondaires ruraux.— Ce groupe est toujours bel et bien vivant, grâce à l'amitié qui lie ses membres sous la paternelle férule de notre collègue Bovier de Bernex ; grâce aussi à l'intérêt soulevé par certains problèmes particuliers à ces classes rurales de 8e et 9e, dont on a voulu méconnaître le caractère spécial en substituant à leur unique inspecteur — ce cher papa Durand — une direction polycéphale.

7. Groupe choral mixte de l'U. I. G. — Né le 30 septembre avec 20 amateurs, il est en bonne voie de rodage, selon son directeur, notre collègue inspecteur J. Delor, et compte à ce jour une trentaine de voix. Il est heureux que le corps enseignant primaire genevois ait pu tirer de son sein un instrument à l'image de ceux qui existent chez nos voisins de Romandie et de Haute-Savoie. L'an prochain, si tout va bien, notre Assemblée administrative sera agrémentée de chœurs de ce groupe vocal, auquel nous souhaitons plein succès et... harmonie.

Inutile de rappeler que ces groupes sont ouverts à tous les collègues désireux de trouver en l'Union non seulement une association corporative, mais aussi une société pédagogique au service de l'Ecole populaire genevoise.

Activité corporative

1. Relations entre les autorités et le corps enseignant.— Tel est le sujet proposé par l'Union et adopté par la S.P.R. pour le Congrès de Neuchâtel des 25, 26 et 27 juin 1954, 28e congrès romand. Ce problème a été traité magistralement par la commission que préside notre infatigable collègue G. Willemin. C'est lui que l'U.I.G. a désigné comme rapporteur général au congrès. Ce choix ne pouvait être meilleur car Willemin a, dans ce domaine, une incomparable expérience. Auteur de l'excellent rapport sur « Le rôle de l'Ecole populaire dans l'Etat » présenté au congrès de La Chaux-de-Fonds en 1936 et du rapport récent sur « La part prise par les intituteurs à la gestion de l'Ecole », présenté au congrès de la F.I.A.I. à Oxford en 1953, Willemin est bien outillé pour traiter avec maîtrise le sujet ci-dessus. Le rapport genevois, grâce à G. Gallay, est déjà un beau travail en lui-même, portant sur les points suivants :

a) Les incompatibilités — b) La formation du corps enseignant — c) Le problème de l'inspection — d) La commission du personnel — e) Les sanctions — f) Le problème syndical — g) Le matériel scolaire.

Après une passionnante discussion, les nombreux membres présents à l'assemblée générale du 4 novembre, ont adopté à l'unanimité l'ensemble du rapport avec les amendements apportés en cours de séance.

2. Revalorisation de la profession.— La commission nommée pour l'étude de cette question, présidée par Pierrehumbert, choisit, pour les présenter au Conseil d'Etat avec quelques chances de succès, deux des revendications essentielles du cahier de 1948, soit :

1) 15 annuités de 200 fr. au lieu de 12.

2) Passage sans licence dans l'enseignement secondaire inférieur.

L'entrevue avec le Conseil d'Etat qui eut lieu le 12 mai 1953, ne nous laissa guère d'espoir, sauf sur le second point.

L'assemblée générale du 20 mai, après une discussion nourrie, charge le comité de présenter à nouveau ces mêmes revendications au Département de l'Instruction publique, en insistant sur le premier point.

Les réponses à notre lettre du 11 juin furent communiquées lors des séances de délégations des 21 octobre et 21 janvier. Elles furent toutes deux négatives.

Une augmentation de 3 annuités coûterait à l'Etat 200 000 fr., ce qui entraînerait de la part des autres corps de fonctionnaires une cascade de revendications.

Il faudrait, nous a-t-on conseillé, envisager peut-être une augmentation sous forme de primes d'ancienneté. Nous étudierons cette question au cours de l'exercice qui s'ouvre, avant les élections.

Quant au passage sans licence dans l'enseignement secondaire inférieur, il n'y faut pas songer, nous dit M. Grandjean, la licence étant pour les secondaires un barrage garantissant un certain niveau, tout comme le concours de stage pour les instituteurs. D'ailleurs des facilités appréciables sont offertes aux maîtres licenciés : congés, stage réduit à 6 semaines, au lieu de 6 mois. Et, nous a dit M. Jotterand : » Je sais récompenser les meilleurs d'entre vous par certains avance-

ments ». Il y aurait éventuellement, a-t-il ajouté, des concours à instaurer pour certains postes.

3. — Etudes pédagogiques. — Organisation des cours de stage. — au début de l'année 53, le Département avait nommé 3 collègues comme assistant aux études pédagogiques, étant donné le nombre considérable des stagiaires. Si ces nominations peuvent en un sens donner satisfaction au corps enseignant, il n'en est pas de même en ce qui concerne leurs modalités. Nous avons envoyé une lettre de protestation au Département. M. le président Picot a répondu par une lettre qui mit fin à cette affaire, à propos de laquelle nous aurions pu être consultés, semble-t-il ?

Candidats de 3me année. — Le 3 mars 1953, le comité a convoqué les candidats de 3me pour les orienter sur l'U. I. G., les avantages qu'elle procurait à ses membres actifs, son rôle dans la république scolaire. En septembre, pour accélérer leur recrutement, nous avons adressé une circulaire à tous les candidats et un bulletin d'adhésion à ceux de 3me. Enfin, pour que les stagiaires appelés à un remplacement dans une école y sentent la présence de l'Union, nous avons demandé à des collègues de bien vouloir être nos membres correspondants, c'est-à-dire ceux que le comité ou les candidats pourraient atteindre en cas de besoin.

La question se pose au Département de savoir si les candidats de 3me ont le droit de faire partie d'une association. Pour nous, elle ne se pose pas : c'est un fait acquis.

Quant aux inspecteurs, lors de leur entrevue avec le comité du 27 janvier, ils n'ont pas estimé incompatibles leur fonction et leur qualité de membre actif de l'U. I. G. Cette double appartenance implique seulement tact et mesure de leur part, ce dont nous sommes assurés.

4. — Modification de l'article 8 des statuts. — Les propositions discutées à l'assemblée du 22 avril visant soit à augmenter, soit à supprimer l'amende de 2 fr. infligée aux absents non excusés à l'Assemblée administrative, n'ayant pas obtenu le quorum des 2/3 des votants, l'on en resta au statu quo.

Un exemplaire des statuts réimprimés a été envoyé à tous nos membres actifs.

5. — Fréquence des assemblées générales. — Le comité a pris en considération dès le mois de mai la demande de quelques collègues de réunir plus souvent l'assemblée générale afin d'obtenir un ordre du jour moins chargé et de permettre ainsi une discussion plus approfondie des points importants. Une plus grande participation des membres ayant été constatée par la suite, nous poursuivrons cette politique.

6. — Commission consultative de l'enseignement primaire et enfantin. — La commission ad hoc, présidée par Pierrehumbert, se mit au travail le 20 mars et rédigea un projet qui fut soumis à l'assemblée générale du 22 avril et que vous avez adopté à une forte majorité. Il portait sur les points suivants :

1) Deux délégués par association de plus de 100 membres, soit 6 délégués pour le corps enseignant, plus 6 délégués du Département, soit 12 membres en tout, permanents.

2) Président alternant chaque année.

3) Séances ordinaires mensuelles avec procès-verbal et décisions sanctionnées par un vote.

4) Compétences : problèmes pdagogiques et corporatifs.

5) Reconnaissance inscrite dans la loi de l'Instruction publique.

Ce projet de commission à forme paritaire n'eut pas l'heur de plaire à nos autorités. Au cours de la séance des délégations du 21 octobre, des arguments furent alignés pour couler notre projet : organisation défectueuse, confusion des responsabilités ; les instituteurs sont largement associés au travail du Département. Un seul point d'acquis : la séance des délégations sera légalisée par un arrêté du Conseil d'Etat.

RELATIONS

1. — Avec le Département. — Nous avons été, durant l'exercice écoulé, convoqué 6 fois en séance des délégations pour discuter des divers problèmes dont nous venons de parler, en particulier de la création d'une véritable commission consultative reconnue par la loi.

C'est l'occasion de rappeler ici que, sous sa forme actuelle, la commission mixte née en 1951 à la suite de l'interpellation Jaccoud, ne nous a pas toujours donné satisfaction. Trop souvent l'ordre du jour est renvoyé à une séance ultérieure. En fait, les séances se bornent à un échange d'opinions arrêtées d'avance ou d'informations officielles, dans un esprit bienveillant, je l'accorde. Mais cela n'est pas véritablement collaborer. Ce n'est, à notre avis, qu'un premier pas vers la collaboration. Ce que nous voulons, c'est ce que le chef même des PTT appelle de tous ses vœux sur le plan fédéral : Chefs et employés s'asseyant autour de la table ronde pour discuter et agir d'un commun accord, en vue de la meilleure solution à trouver aux problèmes qui les intéressent.

M. Jotterand, secrétaire adjoint, ayant été nommé en automne, Directeur de l'Enseignement primaire en remplacement de M. Grandjean, secrétaire général et Directeur de l'Enseignement secondaire, le comité de l'U. I. G. ainsi que ceux des autres associations — a été invité par notre nouveau directeur, à une entrevue dans son bureau. Si des divergences de point de vue sont inévitables entre le Département et les associations, M. Jotterand déclare que nous sommes tous solidaires vis-à-vis de l'école. Le Département entend par conséquent collaborer non seulement avec les associations, mais avec l'ensemble du corps enseignant. Cette discrimination serait évidemment impossible s'il n'existait qu'une seule association.

2. Avec le cartel des fonctionnaires. — L'intersyndicale de l'Etat s'est principalement occupée cette année :

1) de la commission du personnel de l'enseignement, dont la naissance se fait curieusement attendre. A ce sujet, notre point de vue et celui des secondaires sont diamétralement opposés. Notre collègue Neuenschwander l'a bien montré dans le rapport genevois du congrès ;

2) du projet de la C. I. A. concernant l'intégration de 10 % supplémentaires à notre traitement légal ;

3) du nouveau règlement relatif à l'assurance en cas d'accident professionnel.

Dans ces deux derniers domaines l'activité du cartel n'a pas été négligeable.

3. Avec l'U. I. G. Dames et l'U. A. E. E. — Sur le plan corporatif, la différence de nos conceptions est telle que nous n'avons pu encore nous entendre sur des problèmes d'intérêt commun. Sur le plan pédagogique, nous collaborons nécessairement au sein des commissions officielles.

4. — Avec la Fédération du corps enseignant genevois. — Celle-ci semble assoupie. Ne la réveillons pas !

5. — Avec les sociétés pédagogiques voisines. — Les problèmes qui se posent ailleurs étant souvent semblables aux nôtres, une sympathie existe naturellement entre les associations romandes, toutes sœurs au sein de la S. P. R., et se concrétise lors des contacts annuels entre délégués invités et leurs hôtes ou, plus fréquemment, par le canal de l'Educateur, les fiches et brochures de documentation scolaire.

6. — Avec les Fédérations internationales. — Grâce à notre collègue G. Willemin, grand voyageur devant l'Eternel, rédacteur fécond et documenté du Bulletin corporatif de la S. P. R., dont il est un pilier du comité central, trésorier de la F. I. A. I., notre modeste Union est partout présente, au Congrès d'Oxford comme à celui de Flensbourg. C'est un honneur pour l'U. I. G. de compter parmi ses membres actifs un si bon observateur.

Le 27 avril à l'occasion de la XVme session du « Comité d'entente des Fédérations internationales du corps enseignant », Gaudin s'est fait l'interprète de l'U. I. G. pour souhaiter la bienvenue aux éminentes personnalités présentes.

DIVERS.

1. C. I. A. — Lors de la séance du groupe C du 24 juin, tous les candidats de l'Union au comité et à la commission technique de la CIA ont été élus. Ce fut un succès pour notre association, dû à l'activité intelligente de nos deux délégués, membres du comité sortant : Béguin, démissionnaire et Willemin, brillamment réélu.

Les projets de modification des statuts et de la réadaptation de nos traitements légaux ont été, comme vous le savez, acceptés par le Grand Conseil, avec entrée en vigueur au 1er janvier 1954.

Nous ne pouvons parler de la CIA sans évoquer le souvenir de celui qui l'a sortie de l'ornière en 1939, M. F. Lévy, décédé subitement. Il avait, pendant des années, consacré ses loisirs à la défense des fonctionnaires, à la tête de leur fédération.

2. — Nouveau règlement relatif à l'assurance en cas d'accident de service. — Edicté par le Conseil d'Etat, ce statut nous apporte une amélioration sensible à la situation existant jusqu'à fin 53, du fait que les accidents non professionnels normaux sont assimilés à une maladie et que nous toucherons pendant 3 mois notre plein salaire, la moitié durant les 9 mois suivants. La « Mutelle vaudoise » a aussitôt adapté son tarif au nouvel état de fait, mais c'est le 1er juillet que nous sera ristournée la différence de prime perçue en trop le 1er janvier.

Un cas comme celui de notre collègue G. Bölsterli, qui nous a tracassé quelque temps, ne pourrait ainsi plus se reproduire à l'avenir.

3. — Brochures O. S. L. — Cette année, la diffusion de ces brochures captivantes a connu un succès inégalé jusque-là, puisque 12000 d'entre elles ont été vendues à Genève en 1953, ce dont il faut féliciter notre collègue du comité P. Haubrechts, qui dirige la centrale genevoise depuis une année.

4. — AGMEP. — Les sympathiques gymnastes de l'U. I. G., dont l'apôtre est notre spirituel scribe Eigenmann — mens sana in corpore sano — ont créé l'automne passé cette fameuse équipe de basketball, au maillot noir barré de vermeil, endossé par 12 de nos plus fougueux collègues, qui ont défendu brillamment leurs couleurs au 1er tour du tournoi corporatif, ce dont nous les félicitons.

5. — Récital littéraire des candidats de 2me année, présentés par notre collègue Adrien Kühne, lors de l'assemblée de juin. Menu très varié et de bonne qualité : fables de La Fontaine et Florian, textes de Duhamel, Ramuz et Daudet, scènes de Molière, J. Romains et Courteline où élèves et professeur se distinguèrent.

6. — Sorties. — Le 28 mai, ce fut la mémorable sortie à Bonneville où 9 d'entre nous furent accueillis royalement à l'Ecole normale de Haute-Savoie, grâce à l'hospitalité chaleureuse de son économe, M. Allombert. Charmés par les concerts successifs de la Chorale mixte de l'Enseignement, nous garderons de cette journée et des celliers d'Aïse un radieux souvenir.

Le 22 octobre, par un merveilleux après-midi d'automne, plus de 40 collègues visitèrent l'aéroport de Cointrin, un Convair et l'Elizabethan, mais pas le radar, en congé ; 18 audacieux ont effectué un vol de plaisance au-dessus du Pays de Genève. Tous se retrouvèrent le soir à l'Auberge de Cointrin autour d'un repas succulent, assaisonné des lazzi de l'équipe Gallay. Merci Pierrehumbert, aussi bon organisateur de manifestations que malicieux chroniqueur.

Chers collègues,

Voilà trop longuement résumée l'activité de l'Union en 1953. Cependant, à travers ces lignes, vous distinguerez si notre association a progressé ou reculé.

Nous avons tout tenté au comité pour rendre moins administratives nos assemblées, pour vous tenir au courant de nos succès et de nos échecs, pour attirer chez nous les jeunes collègues, qui ont plutôt soif d'aventures et d'expériences vécues que de parlotes, et les aider à gravir les premiers et raides échelons de cette carrière pédagogique, noble mais difficile entre toutes.

Il serait regrettable que quelques anciens fassent preuve de lassitude et de scepticisme au sujet de nos efforts, car alors les jeunes chercheront ailleurs les sources de leur enthousiasme et les hommes à qui confier leurs soucis et leurs espoirs. Nous, les aînés, devons être sans cesse présents à leurs appels : c'est notre devoir No 1.

Il faut ensuite que nous travaillons coude à coude et cœur à cœur pour persuader ceux qui peuvent seuls faire passer nos idées dans la réalité. Pour cela il s'agit d'être aux assemblées non pas 30 ou 40 présents, mais le double, ce qui est peu demandé sur 160 membres dits

actifs. Sans vos avis pertinents, sans votre participation agissante, le comité est frappé d'impuissance au moment même où il devrait sentir derrière lui la masse des collègues.

Beaucoup d'entre vous l'ont heureusement compris, mais ce sont toujours les mêmes. Grâce à leur dévouement obscur au sein de nos multiples groupements et commissions, un travail efficace s'accomplit quand même et nous avançons tout dou-tout doucement. Car « Rien n'est vain, disait Guyau, les petites fonctions ont leur nécessité comme les grandes ».

En conclusion, faire confiance au comité, c'est bien, collaborer avec lui, c'est mieux. Et vous connaîtrez alors chacun la joie de celui qui accepte une tâche dont il a mesuré tout ce qu'elle révèle d'exigences et de patience, et s'y engage à fond.

C'est sur ces mots que je termine ces considérations réalistes et que je souhaite à notre chère Union de récolter, lors de son cinquantenaire tombant en 1956, les fruits de ses patients efforts et âpres luttes. Vive l'U. I. G. !

E. Fiorina, président.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 1953-1954

Un an déjà s'est écoulé depuis cette séance mémorable où, parce que vous veniez de me confier la présidence de l'Amicale, j'ai bredouillé mes premiers mots devant une assemblée. Et me voici de nouveau devant vous avec un papier à la main ; mais cette fois, pour vous rendre compte de la façon dont le comité et moi nous sommes acquittés de notre tâche.

Comme vous le verrez, ce fut une année bien remplie, au cours de laquelle nous avons eu bon nombre de séances. Mais ces réunions furent surtout récréatives et peut-être qu'au fil de mon rapport vous vous demanderez pourquoi nous ne vous avons pas réunies pour vous mettre au courant de telle ou telle chose. C'est que les circonstances ne s'y sont pas prêtées. Dans un instant, je vous exposerai les entretiens que nous avons eus au D.I.P. au sujet de la « situation de l'école enfantine ». Or, bien que ce soit un sujet qui vous intéresse au plus haut point, je n'aurais pas pu le faire plus tôt, car on nous avait demandé de considérer ces entretiens comme confidentiels. Maintenant les choses évoluent et nous pouvons en parler. Une autre fois, nous avons envisagé la convocation d'urgence d'une assemblée générale, pour soumettre à votre approbation le texte de l'arrêté concernant le paiement de notre salaire en cas d'accident. Mais avant que nous ayons pu vous convoquer et bien que nous ayons fait diligence pour étudier ce texte, nous nous sommes trouvées placées officiellement devant le fait accompli. Il ne restait plus qu'à vous donner quelques renseignements ; pour cela, un article dans l'« Educateur » suffisait.

Donc, ne déduisez pas du fait que cette année il n'y a pas eu de séance dite « d'information », que le Comité dirige l'Amicale à sa guise, sans se soucier de l'avis de ses membres. Aucune décision d'ordre général ne saurait être prise sans votre ratification. Du reste, à deux ou

trois reprises, nous avons profité d'une réunion pour vous communiquer brièvement quelques informations.

Ceci mis au point, voici le compte rendu de l'exercice 1953-1954.

Effectif

L'U.A.E.E. compte actuellement 81 membres actifs. Nous avons enregistré 3 adhésions, celles de Mme Juliette Chevalier, Mlle Janine Druz et Mme Giliane Robert-Chevalier, qui ont terminé leurs études pédagogiques en juin dernier. Je leur souhaite une cordiale bienvenue dans l'Amicale, espérant qu'elles recevront de notre association tout ce dont elles en attendent.

Mme Ducret-Maridor a passé dans l'enseignement primaire et nous a donné sa démission. Tout en regrettant de voir chaque année l'une ou l'autre de nos collègues nous quitter pour cette raison, nous comprenons fort bien leur désir et souhaitons qu'elles trouvent à l'école primaire autant de satisfaction que dans l'enseignement des petits.

En septembre 1953, une collègue seulement, Mme Rappaz, a effectivement pris sa retraite, alors que plusieurs en aient atteint l'âge. Nous souhaitons à Mme Rappaz de jouir longtemps encore d'un repos bien gagné. Nous la considérons dorénavant comme membre honoraire et espérons qu'elle continuera à suivre avec plaisir notre activité.

Je me permets de vous signaler à ce sujet que les maîtresses qui quittent l'enseignement doivent envoyer à l'Amicale une lettre de démission. Nous risquons, si elles ne nous en avisent pas, d'ignorer leur départ et de leur réclamer des cotisations qu'elles ne tiennent certainement plus à payer.

Séances

Le **Comité** s'est réuni dix fois. Outre la correspondance diverse et nombreuse et le règlement de questions secondaires, il a étudié particulièrement les sujets suivants :

la situation de l'école enfantine ;
les enfants arriérés ;
les séances de délégation ;
le concours d'admission aux études pédagogiques ;
le problème des suppléantes ;
la rédaction d'un projet de statut pour la commission consultative ;
l'analyse et la rédaction du texte de l'arrêté sur l'assurance-accidents.

Les **assemblées générales** ont été au nombre de 8. Je vous les rappelle brièvement :

Le 22 avril, nous avons entendu M. Delor nous parler des « bourdons » ;

Le 6 mai, un thé récréatif, donné en l'honneur de Mlle Hermatschweiler, nous a réunies à la Taverne de la Madeleine ;

Le 28 mai, ce fut notre voyage à Berne, dont les participantes ont gardé un si bon souvenir ;

Le 9 juin, à l'école du Parc Bertrand, Mlle Basset nous convia à une audition de diction des stagiaires de 2e année ;

Le 24 juin, sous une pluie diluvienne, l'Auberge de Sécheron nous régala de ses filets de perche ;

Le 24 octobre, après l'arrêt des vacances, nous reprenions contact lors d'une séance pratique organisée par M. Delor, pour la correction des voix bourdonnantes ;

Le 25 novembre, en séance commune avec l'U.I.G. Dames, nous entendîmes avec un vif plaisir M. Grandjean, secrétaire du D.I.P., nous parler du côté pittoresque de sa mission en Somalie ;

Le 2 décembre, l'Auberge de Sécheron nous accueillait à nouveau pour savourer une délicieuse fondue — par un soir de brouillard à couper au couteau ;

Enfin, le 3 février, vous étiez invitées à venir voir l'exposition du matériel éducatif de la maison Nathan de Paris, représentée à Genève par M. Muhlethaler.

Le **groupe d'échange** s'est réuni 8 fois : 4 pour terminer les jeux de calcul entrepris l'an dernier et 4 pour la confection d'un fichier destiné au jeu de lecture Labor et Fidès qui nous a été distribué par le D.I.P. A ce sujet, je vous confirme que toutes les maîtresses recevront ce jeu ; je pense du reste que la plupart d'entre vous l'ont déjà. Par ailleurs, M. Dunand, qui a dirigé avec minutie et combien de bienveillance la confection du fichier, est à notre disposition pour reprendre ce travail avec les collègues qui désireraient le faire. Celles que cela intéresse voudront bien me le dire.

Au cours de l'hiver, Mlles Baron et Jöhr ont accepté de me remplacer comme responsables du groupe d'échange. Je les en remercie. Ainsi que vous l'aurez lu dans l'Educateur, elles vous proposent de confectionner des jeux d'attention inédits et je sais qu'elles sont pleines d'idées originales pour la rentrée de septembre.

Département

Nos relations avec le D.I.P. ont été particulièrement vivantes cette année, puisque j'ai eu l'occasion de me rendre 9 fois à la rue de l'Hôtel de Ville depuis février dernier.

Les délégations des associations ont été convoquées 6 fois en commission consultative. Les sujets traités furent :

nomination de deux inspecteurs ;
régime nouveau des études pédagogiques ;
admission de nouveaux membres dans les associations ;
ventes et collectes par les élèves des écoles ;
contrôle de l'enseignement et notation des épreuves ;
nature et rôle des séances de délégation : projet de statut présenté par l'U.I.G. Messieurs (projet qui a été repoussé) ;
le concours, les effectifs de rentrée, les suppléants ;
nomination d'un nouveau directeur de l'enseignement primaire ;
revendication, par l'U.I.G. Messieurs, de 3 augmentations supplémentaires — demande qui a reçu une fin de non-recevoir ;
les épreuves générales de rentrée ;
l'accès des instituteurs et institutrices dans l'enseignement secondaire ;
informations diverses.

Vous constatez que cela a donné l'occasion aux trois associations de

faire connaître leur avis au Département sur des sujets nombreux et variés. Il est entendu que cette commission demeure « consultative » et que, par conséquent, c'est le Département seul qui prend en défitinive les décisions, tenant ou ne tenant pas compte de nos suggestions. Il faut toutefois reconnaître qu'il y a progrès en la matière et que de plus en plus on tend, en haut lieu, à faire participer le corps enseignant aux problèmes de notre profession et que les associations ont une large audience au Département. Nous devons nous en féliciter et souhaiter que cette situation soit maintenue, lorsque, en automne prochain, un successeur prendra la place de M. Picot, en tant que chef du Département de l'Instruction publique.

L'un des faits importants de cet exercice a été la nomination de M. René Jotterand au poste de Directeur de l'Enseignement Primaire. Non seulement nous avons acquis en lui un directeur pour qui les problèmes de l'école primaire sont proches et bien connus (puisqu'il a été maître et inspecteur), mais encore quelqu'un de particulièrement averti des questions touchant l'école enfantine.

C'est pleines d'espoir que Mlle Hermatschweiler et moi nous rendîmes à la première convocation de M. le secrétaire-adjoint au D.I.P. qui désirait nous entretenir de nos démarches concernant la situation de l'école enfantine. L'assurance nous fut donnée alors que le rapport circonstancié de Mlle Hermatschweiler ne resterait pas plus longtemps endormi dans un dossier.

En novembre, le comité in corpore se rendit chez le Directeur de l'enseignement primaire. Celui-ci nous exposa comment il concevait sa tâche au D.I.P., insistant sur la nécessité de rapports sociaux entre le département et les membres du corps enseignant. Il nous fit part de sa décision de connaître personnellement tous les maîtres et maîtresses. Il a commencé depuis lors ses visites dans les classes.

Il aborda ensuite la situation de l'école enfantine depuis la loi de 1945. Nous saisîmes cette occasion pour reprendre un à un les arguments du fameux rapport de Mlle Hermatschweiler, nous efforçant d'exposer clairement et fermement nos craintes et nos espoirs. Les deux points essentiels de notre plaidoyer furent :

1. la situation dangereuse créée pour l'école enfantine par la loi de 1945, avec si possible d'abolir cette loi ;
2. la situation pénible par son manque d'équité des maîtresses tenant une première année, en regard des institutrices payées davantage pour le même travail.

L'accent fut mis principalement sur le côté pédagogique du problème. Nous sortîmes de cet entretien convaincues que notre affaire était dorénavant en bonnes mains. Non point que M. le directeur nous ait fait entrevoir une solution immédiate et favorable ; mais nous avions eu le sentiment très net qu'il s'occupait de nous — et ceci, nous avons tout lieu de l'espérer, dans un sens positif.

Actuellement, le rapport de Mlle Hermatschweiler a été remis à tous les inspecteurs, pour être discuté à leur conférence. Nous ne savons encore absolument pas quel sort il lui sera fait, mais nous pouvons toutefois constater un progrès depuis l'assemblée de l'an dernier.

Nous fondons un grand espoir en M. Jotterand, certaines que nous sommes que maintenant qu'il a entrepris de résoudre ce problème, il ne le lâchera plus qu'il ne l'ait élucidé. Quand la solution surviendra-t-elle ? Quelle sera-t-elle ? Nous l'ignorons. Mais nous pouvons espérer fermement qu'à la prochaine assemblée administrative ces questions auront trouvé leur réponse.

Le comité s'est ému également du problème des **enfants retardés ou difficiles** que nous sommes obligées se garder dans nos classes, faute de place dans les classes spéciales. Nous avons écrit à ce sujet au Directeur de l'enseignement primaire qui, en réponse, a convoqué à son bureau quelques membres du comité. Séance positive, où M. Jotterand nous apporta les propositions pratiques dont vous avez eu connaissance par sa dernière circulaire. A la suite de notre lettre, le Département a décidé de tenter une expérience en ouvrant deux classes, dites d'adaptation. Ces classes, sises l'une aux Cropettes et l'autre à Carl-Vogt, compteront une quinzaine d'élèves retardés. Pour qu'une suite soit donnée à cet essai et qu'en 1955 d'autres classes d'adaptation soient éventuellement ouvertes, il faut que l'expérience soit concluante. Pour cela, il importe qu'elle soit menée par des mains expertes, par des maîtresses bien pourvues en matériel éducatif et attirées par ce travail spécial. Il est bien entendu que ces maîtresses n'engageraient aucunement leur avenir : après une année d'essai, elles pourraient à leur choix continuer dans cette voie ou reprendre leur ancienne classe. D'autre part, elles toucheront une indemnité spéciale.

J'insiste vivement auprès de vous pour que vous ne répondiez pas par l'indifférence à cette proposition. Elle représente pour nous un avantage certain, un geste de compréhension et d'aide du Département en notre faveur. Il faut qu'en contre-partie nous montrions notre intérêt pour ces nouvelles classes et que des maîtresses s'inscrivent pour les tenir. Peut-être est-ce du reste déjà fait ?

Sur ce chapitre des enfants retardés, j'ai encore deux recommandations à vous transmettre :

1. Ne négligez pas de signaler ces enfants au Service d'Observation. Ne vous laissez pas arrêter par la longueur du rapport à établir, car chaque point de celui-ci a son utilité. Ne vous dites pas : « A quoi bon ? Ça ne sert à rien. » De plus en plus, cela servira à quelque chose. Et de toutes façons, votre collaboration dans ce domaine nous est indispensable pour appuyer des démarches futures.

2. Lorsque vous avez l'impression qu'un enfant ne suit pas, prenez contact avec les parents. Expliquez-leur le but du service d'observation. Encouragez-les à faire examiner leur enfant. Invitez-les éventuellement à aller trouver notre Inspectrice. En son nom, M. Jotterand nous a recommandé de ne jamais hésiter à faire appel à elle, quels que soient la difficulté, le souci ou le simple problème qui se posent dans notre enseignement.

Relations avec les autres associations

Union des Institutrices Genevoises

Je suis heureuse de signaler que, cette année encore, nous avons eu de nombreux et agréables rapports avec nos collègues primaires. En

effet, à trois reprises, nous avons collaboré à la rédaction de documents officiels :

— Tout d'abord pour protester auprès du Département contre la nomination d'une suppléante à Collonge-Bellerive, alors qu'une institutrice titularisée avait postulé ;

— Puis pour composer un projet de « statuts » pour la Commission consultative, en parallèle à celui présenté par l'U.I.G. Messieurs ;

— Enfin, pour mettre au point le rapport à présenter à la S.P.R. pour le Congrès de 1954, traitant des « Relations entre les autorités et le corps enseignant ».

Nous avons organisé une séance commune — la conférence de M. Grandjean — et avons écouté ensemble la conférence de M. Chastaing.

Union des Instituteurs Genevois

En ce qui concerne l'U.I.G. Messieurs, une certaine tension se manifesta entre nous lorsque cette Union imagina de faire pour son compte personnel une revendication de salaire, les dames étant tenues à l'écart. Toutefois, à l'occasion de voyages pour nous rendre aux assemblées d'autres cantons, nous avons pu, entre présidents, nous expliquer franchement et reconnaître que pour la défense de notre profession — comme c'est le cas dans tous les domaines — l'entente et l'union entre les différents groupements sont beaucoup plus avantageuses que de faire cavalier seul. Et nous pouvons espérer, pour l'avenir, une collaboration plus étroite entre les trois associations genevoises.

Fédération du Corps Enseignant

La Fédération ne s'est réunie qu'une fois, pour le renouvellement du comité. C'était notre tour d'en assumer la présidence et Mme Grangier a bien voulu accepter cette charge. Mme Gremaud a été nommée membre du comité directeur. Nous les remercions toutes deux de nous représenter à la Fédération.

Cartel

Le Cartel a eu 3 séances, traitant :

1. des commissions du personnel ;
2. du remplacement de son président ;
3. de l'arrêté concernant le paiement de notre salaire en cas d'accidents non professionnels.

Autres cantons

Nos relations avec les associations des autres cantons sont également empreintes de cordialité. Outre notre voyage à Berne, j'ai représenté l'Amicale à l'assemblée de l'Association Vaudoise des Maîtresses enfantines ; à celle de la S.P.N. et à celle de la S.P.V. En avril, nous avons reçu deux collègues de Lausanne, venues se documenter sur le Groupe d'Echange et présenter le « Bois Charmant ».

D'une manière générale, j'ai pu constater que dans les autres cantons les problèmes qui touchent nos collègues sont sensiblement les mêmes que les nôtres.

C.I.A. et Associations Féminines diverses

En ce qui concerne la C.I.A. et les diverses associations féminines dans lesquelles nous sommes représentées, nos déléguées vous diront elles-mêmes ce que fut leur activité.

Société Genevoise de Travaux Manuels

La S.G.T.M. organise chaque année davantage de cours et des plus intéressants. C'est sous son égide que nous avons pu confectionner le fichier de lecture. Ses feuillets nous rendent grand service. Je vous signale que pour donner suite à un vœu que l'Amicale avait exprimé à M. Bonard, président, Mlle Schwindt a préparé pour le mois de mars trois séances consacrées à des ouvrages de Noël, Pâques et Fête des Mères. Ces séances sont très enrichissantes et ont lieu dans l'esprit le plus cordial et le plus agréable qui soit. Je vous encourage vivement à vous y inscrire ; car je sais que vous serez heureuses d'avoir suivi ce cours.

Educateur

Quelques collègues — je ne sais même pas si je puis les mettre au pluriel — ont envoyé de la copie à notre bulletinière. Je les remercie d'avoir fait cet effort. Car il semble bien, si l'on en juge d'après le peu de correspondance que reçoit Mlle Roth, que ce soit chez nous un réel effort que de prendre la plume. Mais je regrette vraiment de ne pas voir plus souvent dans les colonnes de l'Educateur des articles, des leçons, des jeux, de la documentation fournis par des maîtresses enfantines genevoises. Nos collègues vaudoises sont plus courageuses et nous sommes bien contentes, quand l'occasion s'en présente, de pouvoir piocher dans leurs idées.

Qui relèvera le prestige genevois ? Nous comptons sur vous, chères collègues, pour faire crouler Mlle Roth sous une avalanche de papier, qu'elle acheminera ensuite à petites doses vers la Rédaction de l'Educateur.

Améliorations financières

Pour compléter l'énumération déjà longue des rubriques qui figurent à l'actif de ces douze mois, il me reste à mentionner deux améliorations financières qui ont été accordées aux fonctionnaires :

La première, c'est le fait que nous sommes désormais assurés de toucher notre salaire en cas d'accident, comme en cas de maladie. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une « assurance-accidents » et que les frais médicaux et pharmaceutiques ne sont pas couverts. Mais cela représente un avantage sérieux et nous pouvons y attacher autant de prix qu'à une augmentation de salaire. Nous exprimons notre reconnaissance au Conseil d'Etat, et plus particulièrement à M. Perréard, qui a mené à bien ce progrès social pour lequel, il y a quelques années, nous avions mené campagne sans succès.

La seconde amélioration, c'est qu'un nouveau pourcentage de nos allocations a été intégré dans les salaires. Actuellement, le 160 % de notre traitement est considéré comme salaire de base. Si cet avantage ne présente pas un intérêt matériel immédiat, il sera précieux au moment de la retraite.

Conclusion

En établissant le bilan de l'exercice écoulé, j'ai constaté que nous avions tout lieu d'en être satisfaites. Il est bien agréable de rédiger un rapport dénué de plaintes, où dans chaque chapitre on peut relever un bénéfice. J'espère qu'il en sera de même l'an prochain... Mais ceci est une autre histoire !

Je termine en remerciant les membres du Comité et nos déléguées pour leur collaboration qui nous est si précieuse ; je remercie également les plus fidèles d'entre vous qui, par leur assiduité à nos séances ou par quelques mots gentils, nous apportent un encouragement. Il y a, paraît-il, à l'Amicale, un « esprit » qui est plus vivant et plus cordial que celui d'une quelconque association. Les personnes étrangères qui assistent à nos réunions le sentent et nous le disent. Puisse cet esprit se développer et s'embellir de plus en plus et inciter nos membres à participer toujours plus nombreux à notre activité !

25 février 1954. *F. Schnyder.*

NEUCHATEL

RAPPORT DU PRESIDENT : EXERCICE 1953 - 1954

Assemblée des délégués S.P.N. : 27 mars 1954

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Comité de la SPN durant la période allant du 29 mars 1953 au 26 mars 1954.

1. Effectif. Etabli par notre bulletinier et notre caissier, l'effectif au 1er janvier 1954 se présente ainsi :

Membres actifs	Membres S.P.N.	Membres S.P N.-V.P.O.D.	Districts
106	43	63	Neuchâtel
60	30	30	Boudry
50	31	19	Val-de-Travers
36	4	32	Val-de-Ruz
89	2	87	Chaux-de-Fonds
63	12	52	Le Locle

Totaux		
Actifs	404	404
SPN	122	
SPN - VPOD	282	

2. Composition du Comité central. Alors qu'il comptait 9 membres au cours de l'exercice précédent, il retrouve l'effectif statutaire pour l'exercice présent, soit 6 délégués des sections plus le président.

Président, W. Zwahlen ; vice-président, Philippe Zutter ; secrétaire correspondance, Mlle Hélène Stotzer ; secrétaire verbaux, Mlle Alice Perrin ; caissier, M. E. Bille ; bulletinier, M. W. Guyot ; assesseur, M. Berneisen, Val-de-Travers.

Nous avons eu à déplorer le départ de Mlle Senften, représentante du Val-de-Travers, enlevée, jeune encore, à l'affection d'une sœur dont elle était le soutien et à celle de ses collègues du Vallon.

Les membres du Comité central ont été douloureusement frappés par ce départ prématuré qui les privait de la présence d'une collègue très aimable, toujours souriante, apportant avec tact et compréhension les échos du Val-de-Travers.

Mlle Senften fut remplacée par Mlle Grosclaude, à titre de suppléante, qui assura la représentation de son district jusqu'à la récente nomination de M. Berneisen, membre SPN non affilié à la VPOD.

3. Echos des sections. Des rapports de sections qui nous sont parvenus à ce jour, nous relevons avec regrets le manque d'intérêt que portent à leurs groupements de districts une grande partie de nos collègues. Le président de la section du Val-de-Ruz fait la constatation suivante :

« Chaque année, nous déplorons ce manque de cohésion, de solidarité. Tant que nous n'avons pas réalisé cela, il ne faut pas nous plaindre de nos faiblesses, du peu de cas que l'on fait de nos revendications, parfois du peu d'estime dans laquelle on nous tient. Nous manquons d'unité corporative, de cette unité qui est indépendante des conceptions pédagogiques, sociales et politiques, d'une solidarité professionnelle qui n'exclut pas le respect des opinions d'autrui et la tolérance.

La force d'un groupement, c'est l'ensemble de ses membres actifs, conscients de leurs responsabilités, mais ce n'est pas exclusivement son comité et encore moins son président. »

Du rapport de notre collègue Hasler, du Locle, nous extrayons ce passage :

« Bien que nous le fassions à contre cœur, nous nous devons de relever le peu d'empressement et d'enthousiasme des membres à l'égard des questions les intéressant directement. Un essai pour constituer une commission d'études a lamentablement échoué. D'autre part, tous les collègues du Locle avaient été invités à participer à une séance à La Chaux-de-Fonds, pour y discuter de l'âge de retraite des institutrices. Etait-ce de l'indifférence ? Etait-ce le long trajet jusqu'à la ville voisine ? Nous ne saurions le dire, mais la délégation locloise comprenait, en tout et pour tout, une institutrice et trois instituteurs. »

De la section de Boudry :

« Nos manifestations furent régulièrement fréquentées par une trentaine de fidèles. Il y eut donc des progrès, mais nous devrions arriver à mieux, notamment en persistant dans le sens inauguré : la date fixe. Il nous faut créer des habitudes. »

Une assemblée du district de La Chaux-de-Fonds qui compte 80 membres ne groupe que 25 collègues, 30 dans les grandes occasions.

A l'heure où nous rédigeons ce présent rapport, deux sections n'ont pas encore adressé leur rapport annuel.

4. Comité central. Au-dessus de cette indifférence à l'égard de l'organisation professionnelle, les statuts prévoient un Comité central. Celui-ci doit faire abstraction de l'attitude des membres, telle que la relève les rapports de sections et administrer une société qu'il voudrait remuante et agissante dans chacun des districts.

Les sections auraient-elles abandonné, en faveur du Central, tous leurs intérêts matériels et professionnels ? Lui auraient-elles, tacitement, confié toute la responsabilité ? Disons-le franchement : cela paraît être la réalité. Mais alors, pourquoi tant de remarques, de critiques à l'égard de ceux des membres qui acceptent cette tâche ingrate et particulièrement difficile ? Pourquoi dire, comme nous l'avons entendu dire per-

sonnellement, « que nous en avons assez d'être maniés par lui (le Central) ». Administrer serait chose facile si les membres restaient conscients des devoirs de leur souveraineté.

La tâche du Comité central fut grande au cours des derniers exercices et pourtant elle se résume par deux problèmes essentiels : salaires et retraites. Mais combien de séances, de discussions, de démarches et de recherches pour l'obtention de la situation qui est la nôtre actuellement et pour celle que nous désirons au moment de la retraite. Le Comité cantonal vaudois se réunit tous les samedis, soit 40 fois par an, déduction faite des vacances. Le vôtre se réunit une dizaine de fois au maximum. C'est au cours de ces quelques séances et de celles du Cartel cantonal qu'il faut prouver la vitalité, **la force** de notre association. **Ce qui n'est pas résolu au sein des sections est remis au Central ; on le rend responsable de certaines dissensions locales.** Un groupe de membres non affiliés à la VPOD l'accuse de gouverner en dictateur, mais réclame son appui pour obtenir de la majorité une situation indépendante.

Nos collègues insatisfaits considèrent-ils objectivement la situation que nous avons aujourd'hui et celle que nous avions il y a quelques années ?

S'ils étudiaient attentivement le projet de loi concernant les retraites et qu'ils le comparent à celui qui régit actuellement la question, ils se rendraient peut-être compte qu'une telle amélioration n'est pas indépendante du travail persévérant accompli par notre organisation professionnelle.

Le Comité central mériterait, disons-le franchement, plutôt que des remarques peu aimables, quelques témoignages de reconnaissance. Le Corps enseignant serait-il si certain de sa force et de sa puissance pour supposer que toute amélioration lui est accordée par les autorités et le peuple sans travail opiniâtre, sans luttes ? Ceci dit, pouvez-vous reprocher au Comité central de n'avoir pas rempli le mandat que vous lui avez confié ? Estimez-vous opportun d'extérioriser, par la création d'autres sous-sections, des sentiments de mécontentement à son égard et à l'égard de la majorité des collègues qui lui font confiance ?

Votre situation a-t-elle été si mal défendue que d'aucuns proposent de la défendre par le canal d'une autre association ? Permettez-nous de douter de la valeur du résultat.

Nous l'avons constaté lors de la conférence des délégués des diverses associations des employés de l'Etat, au Château, le 26 février dernier : seuls, les délégués documentés ont pris utilement la parole ; d'autres ont marqué leur présence par quelques remerciements ; voilà la réalité, la seule qui compte par ses résultats. Faire acte de présence pour remercier est chose révolue ; il faut être en mesure de discuter point par point après avoir étudié les projets ou rapports d'experts et les avoir comparés à ceux qui ont été présentés à d'autres associations similaires. En fait, il faut être du métier et discuter avec les juristes en juriste ce que nous n'avons pas la prétention d'être.

5. Relations avec le Département. En avril 53, M. Brandt, chef du Dt, nous informait que les cours de conversation allemande et de leçons de choses proposés par la SPN n'intéressaient respectivement que 8 et

12 collègues. M. Brandt nous priait de faire un nouvel appel. Les deux cours ont eu lieu et ont donné satisfaction à ceux qui les ont suivis ; nous regrettons le peu d'inscriptions, malgré le rappel.

En juin, M. Brandt quittait le Dt pour prendre sa retraite. Voici quelques passages de la lettre que M. Brandt nous adressa en réponse aux félicitations que nous lui avions écrites :

« Je vous remercie de vos témoignages et du souvenir que vous avez bien voulu garder de moi. De mon côté, je ne puis que répéter ce que j'ai déclaré à maintes reprises : mon travail a été grandement facilité par la confiance que vous m'avez faite et par l'esprit de véritable collaboration amicale que vous avez apporté dans nos relations réciproques. Je suis heureux d'avoir pu contribuer à améliorer sensiblement la condition matérielle des travailleurs de l'enseignement. Je pense que la tâche n'est pas terminée ; grâce à votre solidarité et à l'esprit de défense de votre profession qui animent tous vos membres, j'ai la conviction que vous marchez vers de nouveaux succès.

Croyez à ma sympathie toujours agissante et veuillez agréer, Monsieur le Président, pour vous et votre association, mes sentiments les meilleurs et mon fidèle souvenir. »

M. Clottu, notre nouveau chef du Dt, absorbé par le problème des retraites, n'a pu répondre à notre demande de prise de contact que le 28 octobre.

Au cours de cette séance, nous eûmes la satisfaction de faire connaissance avec un chef courtois, aimable et affable ; nous sommes persuadés qu'il continuera à porter à notre profession l'intérêt qu'il a marqué dès son entrée au Département. Au cours de cette première séance, nous avons abordé l'ensemble des problèmes qui nous paraissent devoir être mis à l'étude prochainement : méthodes d'écriture et de solfège, programme de géographie, utilisation des recherches pédagogiques de la sous-section de réformes scolaires, collaboration dans l'élaboration de nouveaux manuels d'enseignement, fréquence des séances de certaines commissions, représentation du CE dans les séances des commissions scolaires, paiement de notre salaire par l'Etat, création d'un statut pour le personnel enseignant, revision des articles de loi concernant les gratifications à 25 et 40 ans, congés d'études, fonds de remplacement.

Les préoccupations actuelles du Chef du Dt n'ont pas permis l'étude immédiate des points soulevés ; néanmoins, M. Clottu nous a déjà donné satisfaction au sujet de notre représentation au sein de la commission pédagogique et de la sous-commission créée dernièrement en vue de la revision du programme des études pédagogiques.

Le 28 octobre, M. Clottu nous convoquait pour nous mettre au courant du projet de loi concernant nos Fonds de retraite, réponse à une demande d'entrevue que nous avions demandée. Il nous paraît nécessaire de dire ici que la société des fonctionnaires n'a eu officiellement connaissance de ce projet qu'en février, alors que dès novembre nous possédions le rapport des experts. Une seconde rencontre des délégués de la VPOD eut lieu le 16 décembre, soit deux séances avant celle qui le 28 février, s'adressait à l'ensemble des délégations cantonales et communales.

Si nos collègues étaient au courant de ces faits, plusieurs changeraient d'attitude à l'égard de nos organismes de défense professionnelle.

Vous avez reçu un extrait commenté du projet de loi sur le Fonds de retraite et des désiderata des intéressés. Nous aimons à croire que chacun en a pris connaissance ; il nous paraît donc superflu d'en faire un exposé dans ce présent rapport. Dans sa séance du 22 mars, le Grand Conseil l'a remis à une commission parlementaire qui fera rapport, selon les prévisions gouvernementales, dans le courant d'avril. Le projet pourra donc vraisemblablement être soumis à la votation populaire à fin mai ou début juin.

Nous avons tous le devoir, par notre propagande personnelle, de faire aboutir ce projet, modeste encore comparativement à ceux d'autres cantons, mais favorable, tenant compte du retard que nous avions dans ce domaine. Il ne faut pas que le léger fléchissement que l'on constate aujourd'hui dans l'industrie soit un prétexte à un échec tel que celui de juin 1950. Un tel échec nous contraindrait à nous satisfaire de la situation actuelle.

Nous tenons à affirmer ici notre reconnaissance à MM. Clottu et Guinand, ainsi qu'à leurs collaborateurs, qui ont pris à cœur de nous donner satisfaction dans toute la mesure des possibilités.

Nous nous sommes encore préoccupés, par l'intermédiaire du cartel VPOD et par certains collègues, Grands conseillers, de la situation de nos collègues déjà à la retraite. La suppression du plafond et de la retenue, sur les allocations, des secours AVS, fait l'objet d'un second rapport du Conseil d'Etat présenté au Grand Conseil en même temps que la nouvelle loi.

6. Congrès romand. En mars 53, nous demandions à la section de Neuchâtel de nommer le comité du Congrès. En juin, il était constitué et dès ce moment il prépare cette importante manifestation. Nous remercions tous les collègues qui ont pris à cœur cette lourde tâche et souhaitons pleine réussite à leurs efforts. La SPN saura, nous en sommes certains, recevoir et captiver nos collègues romands, à l'égal des Vaudois, Genevois ou Jurassiens.

7. Exposition scolaire permanente. Elle est maintenant installée dans le nouveau bâtiment du gymnase, grâce à un important crédit alloué par le Département. Son secrétaire, M. Adolphe Ischer, demande à la SPN le même appui qu'elle accordait à cette organisation auparavant. Malgré cela, nous avons dû ramener le subside que nous lui accordons à Fr. 250.— pour soutenir davantage les efforts de la sous-section de TMRS.

8. Société de travail manuel et réformes scolaires. Toujours active, cette sous-section tend de plus en plus à s'intéresser aux réformes scolaires. C'est pour faciliter la rencontre des responsables des groupes de travail que nous avons versé à cette sous-section Fr. 250.—. Votre président est maintenant régulièrement convoqué aux séances du comité ; ainsi la liaison est assurée.

Plusieurs cours intéressants vous ont été proposés ; leur organisation n'est pas chose aisée, aussi demandons-nous à tous nos collègues d'encourager par leur présence ou leur propagande les collègues qui

travaillent au sein du comité de la sous-section, en particulier son président M. Paul Perret. Il est regrettable que l'exemple de cette sous-section ne soit pas suivi dans nos sections de districts.

9. Conférences de printemps. Elles étaient prévues, comme d'habitude, dans le courant de mai. Pourtant, sur demande des Inspecteurs et Directeurs, le Chef du Département nous informe que trop de congés pour cours, courses et congrès désorganisent le premier trimestre scolaire et qu'il est préférable de les renvoyer à l'année prochaine.

Deux sujets avaient été portés à l'ordre du jour :

1. L'enseignement du français : comment arriver à la correction de l'expression écrite.
2. Les devoirs à domicile.

Nous avions demandé à M. Clottu de nous donner les sujets bien avant les conférences pour leur mise à l'étude dans nos sections ; nous estimions qu'une utile discussion pourrait en résulter.

10. Personnel enseignant. Le manque de personnel enseignant oblige nos autorités à recruter toutes les personnes susceptibles de tenir une classe. Nous savons que plusieurs ont été surprises par les difficultés de la profession. Certaines ont abandonné rapidement, d'autres résultent de l'excitation toujours plus accentuée des gamins.

Combien nous souhaiterions que cette situation contribue à redonner de la valeur à la qualité de notre profession !

Un inspecteur vaudois que nous rencontrions dernièrement nous affirmait avoir vu une personne auxiliaire de l'enseignement cachée derrière le couvercle levé de son pupitre pour éviter les objets que lui lançaient les élèves. Le Département vaudois n'hésite pas, dans ces cas, à fermer la classe. Il s'agit de classes de campagne, isolées, bien entendu. Nous nous demandons si la fermeture des classes ne serait pas la meilleure propagande en faveur de nos retraites.

Chez nous, 17 normaliens seront libérés en novembre, soit 6 mois avant la fin des études. Malgré notre regret, cette mesure paraît être la seule possible, pour remplir les vides laissés par nos collègues valaisans qui retourneront chez eux pour l'hiver.

11. Divers. Notre collègue Philippe Zutter a été nommé membre du Comité de rédaction de l'Educateur dont font également partie les présidents des sections cantonales. Ce comité n'a pas été convoqué au cours de l'exercice.

Le Conseil neuchâtelois de la famille s'est reconstitué après une longue période de repos. Parmi les problèmes qui l'intéresse, relevons : création de consultations de mariage ; lutte contre le divorce ; problème du logement ; préparation de la jeunesse à ses tâches familiales et civiques. Priés de renouveler notre délégation en juillet dernier, nous avons répondu affirmativement, comme il se doit, mais l'action n'a pas suivi jusqu'à maintenant les bonnes intentions de ces braves gens.

Par l'intermédiaire de la SPR, nous avons cherché à renforcer le groupe des collaborateurs chargés de la vente des timbres du premier août. Il est utile de rappeler à ce propos que 150 000 francs ont été versés par cette organisation à l'Oeuvre suisse de lectures pour la jeunesse, et 45 000 francs à l'Ecolier romand.

Une proposition de collaboration du Corps enseignant dans l'étude d'un nouveau livre d'arithmétique n'a pas trouvé d'écho au Département. Nous voulons croire que cela est dû au départ de M. Brandt et à la période transitoire qu'il ouvrait.

Ceci nous amène à développer notre point de vue au sujet de la collaboration que nous désirons établir plus fermement entre le Département et notre organisation professionnelle.

M. Clottu est acquis à cette idée ; il nous l'a déjà prouvé. Pour la rendre plus profitable, il faudrait que nos délégués aux diverses commissions assurent une liaison plus efficace entre elles et l'organisation professionnelle. Ces délégués sont nommés pour 4 ans lors des conférences officielles. S'ils assistent aux diverses séances, ils ne font aucun rapport au Central et aux sections. Alors que le Département est assuré que la liaison est réellement établie, du côté société, il n'en est rien. Si les nominations étaient faites sur proposition du central, comme cela se fait déjà chez les secondaires, la cohésion serait meilleure. D'autre part, nous estimons que notre collaboration serait plus appréciée si elle faisait appel aux collègues spécialistes des questions diverses mises à l'étude. Il n'y aurait donc pas nécessairement des délégués nommés pour 4 ans, mais des délégations temporaires.

L'Université populaire se crée dans notre canton ; elle a constitué un comité provisoire au sein duquel nous avons un représentant.

12. Situation interne. Les problèmes soulevés par la minorité non affiliée à la VPOD retiennent fréquemment l'attention du Comité central. Celui-ci a fait tout ce qui était en son pouvoir, quoi qu'on en pense, pour maintenir l'harmonie au sein de notre association. Il a accepté de soumettre à l'assemblée la question de la double affiliation avec préavis favorable. Il a accepté sans modifications le règlement du Fonds spécial qui assure une complète autonomie de gérance à son comité, quoi qu'on en dise. C'est celui-ci et non le Comité central qui a décidé de verser à la caisse VPOD une part des frais de défense matérielle proportionnelle aux effectifs respectifs. La compréhension du Comité du Fonds spécial à cette occasion semblait marquer une certaine reconnaissance à l'égard de la sous-section VPOD pour les résultats acquis dans notre situation matérielle. Malheureusement, l'appel des secondaires indépendants à ceux de nos membres qui n'ont pas suivi la majorité, a changé l'état d'esprit et provoqué un raidissement d'attitude d'une partie de la minorité. Elle demande maintenant l'autorisation de s'affilier aux Indépendants secondaires et pose à nouveau la question cotisation.

Il nous paraît nécessaire de rappeler que la création de la sous-section VPOD n'était consentie que si la majorité des membres SPN signait le bulletin d'adhésion correspondant. Cette création ne dépendait donc pas seulement d'une décision d'assemblée, mais d'une prise de position personnelle préalable. Le vote d'assemblée était une confirmation des désirs des membres signataires.

La cotisation a été discutée au cours de deux assemblées générales et maintenue égale pour l'ensemble des membres, autant par les membres VPOD que par ceux de la minorité. Il semblait que ce point ne serait plus discuté, tant on était assuré que de lui dépendait l'unité SPN.

Or, la circulaire de l'Association des membres SPN non affiliés à la VPOD, de novembre 1953, adressée à tous les collègues non syndiqués, repose le problème.

Nous croyons nécessaire d'aborder ici quelques points de cette circulaire.

1. « Nous ne savons rien de ce qui se passe au Central et n'avons plus aucune influence sur les destinées de la SPN, à tel point que la caisse centrale est peu sollicitée et que tout incombe à la VPOD. »

Relevons tout d'abord la satisfaction que doivent avoir les membres VPOD de savoir que leur cotisation sert à quelque chose, puisqu'elle allège d'autant la caisse centrale SPN.

D'autre part, rappelons que le Comité central est formé des six représentants des districts rapportant à chaque section ce qui se fait au cours des séances. Les sections sont donc renseignées également, qu'elles soient SPN ou SPN-VPOD. N'être pas au courant des affaires de la SPN est une preuve d'indifférence personnelle et un aveu d'absence aux séances des sections.

La souveraineté des membres est garantie au sein des sections d'abord, par les représentants de celles-ci au Central, ensuite. L'« Educateur » ne renseigne-t-il pas l'ensemble des membres ? Est-il lu ?

Deuxième citation : « Le Comité central, par son représentant à notre comité, nous a même convaincus — et nous nous sommes laissé faire — de contribuer à la défense de nos intérêts matériels **monopolisés par la VPOD.** »

Lors de la création de la sous-section VPOD, il a été tacitement décidé que notre défense matérielle lui serait remise. A ce moment l'on était d'accord pour reconnaître à la VPOD des moyens que la SPN et l'ancienne Fédération ne possédaient pas. Ces moyens ont donné des preuves suffisantes de leur efficacité sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Ils ont été reconnus et appréciés par le signataire même de la circulaire dont il est question ici.

Troisième citation : « Nous avons été invités à examiner sous quelle forme les institutrices et instituteurs non affiliés pourraient se joindre à l'Association des professeurs. Nous pensons que la SPN pourrait devenir une société professionnelle s'occupant de la culture de ses membres et de tout ce qui touche au métier (ou à la vocation). Les intérêts matériels seraient la chose des associations de défense, soit la VPOD et l'Association sus-mentionnée, augmentée des membres indépendants de l'enseignement primaire. Ces deux associations pourraient s'entendre avant toute démarche ou convocation pour accorder leurs buts et leurs revendications. »

Nous l'avons déjà dit : aucun reproche n'a été adressé à la sous-section VPOD au sujet de la défense des intérêts matériels. Le travail a été fait et bien fait. Aucun projet soumis qui ne donne lieu à des études comparatives que l'organisation fédérale de la VPOD peut faire, grâce à la documentation qui lui parvient de toutes ses sections. Si nos membres étaient au courant des recherches qui ont précédé les entrevues au Château, échanges de vue entre le juriste du Département des fi-

nances, le premier secrétaire du Département de l'Instruction publique et notre secrétaire romand, ils comprendraient mieux la valeur de l'organisation qu'ils critiquent. Lors de la séance du 26 février groupant les délégations de tous les groupements de fonctionnaires cantonaux et communaux, deux seuls délégués ont présenté au Conseil d'Etat des remarques pertinentes : notre président du Cartel cantonal et notre secrétaire romand. D'autres personnes ont marqué leur présence par des remerciements.

Il est inutille de songer que toute la documentation de la VPOD ainsi que tout le produit de son travail puisse être utilisé par une association opposée à l'idée syndicale. Il est donc exclu de prévoir une entente de deux groupements pour notre défense matérielle, et nous ne comprenons pas comment cette idée a pu naître chez les membres qui attaquent précisément l'organisation dont ils entendent profiter.

Quatrième citation : « Il va de soi que cela entraînerait la suppression de votre cotisation de Fr. 40.— remplacée par une autre jugée suffisante de Fr. 15.—, à l'Association des Indépendants. »

Nous croyons aussi que 15 francs suffiraient, vu l'importance de la tâche. La SPN compterait donc trois groupes : celui des membres SPN-VPOD, accordant à l'ensemble du Corps enseignant les bénéfices de la cotisation élevée ; celui des Indépendants, et celui des SPN sans autre affiliation.

C'est une manière de concevoir l'unité qui peut être discutée !

Pour mettre fin à l'examen de notre situation interne, nous nous permettons encore de rappeler que le Comité central est le pouvoir exécutif de notre Société. Il est le représentant de l'ensemble des membres, et il a comme devoir impérieux de respecter l'opinion de la majorité. Les assemblées lui donnent des directives qu'il ne lui appartient pas de modifier. Ceci paraît être oublié par quelques collègues qui sont persuadés que la réponse publiée dans le bulletin, signée par les deux présidents des districts montagnards, est en réalité dictée par le président central. Vous faites erreur, Messieurs, elle émane bel et bien de collègues qui n'ont pas à consulter le président central pour se faire une opinion.

13. Conclusion. Nous sommes au terme de notre rapport. Il vous a rappelé notre activité et notre situation. Il peut soulever certaines remarques ; il peut aussi vous donner l'occasion de faire le point et de considérer les résultats du travail effectué par votre comité. Si celui-ci est négatif, dites-le nous ; s'il est positif dites-le également.

Le Comité central est assuré qu'il a rempli au mieux le mandat que vous lui avez confié ; il s'y est donné pleinement ; et n'a pas refusé les difficultés nombreuses qui se sont présentées au cours des longues séances et entre celles-ci.

Nous remercions les collègues qui lui font confiance et souhaitons à la SPN un avenir plus paisible que la période vécue.

La Chaux-de-Fonds, le 27 mars 1954.

W. Zwahlen, président.

LA SITUATION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE EN TUNISIE

Introduction

La Tunisie a maintes fois, au cours de ces dernières années, été le théâtre d'événements politiques dramatiques qui ont retenu l'attention de la presse mondiale. Si ce pays a passé au second plan de l'actualité qui se fixe actuellement sur la situation en Asie et suit avec un espoir angoissé les pourparlers de Genève, il n'en demeure pas moins un des points névralgiques de notre globe. Il pose en particulier à la France, puissance protectrice, des problèmes extrêmement graves qui naturellement préoccupent nos collègues du Syndicat National des Instituteurs.

Invité, en mai 1953, à faire partie d'une commission d'enquête instituée par le S. N. I. en vue de recueillir sur place des renseignements sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Tunisie, je soumets à mes collègues romands, dans les lignes qui suivent, de larges extraits du rapport que j'ai rédigé à la demande des organisateurs de ce voyage d'étude.

Je m'excuse du caractère aride de cet article. Il n'a rien d'un compte rendu touristique et laisse de côté tout le pittoresque d'un voyage passionnant dans un pays qui, pour n'être qu'à 3 heures d'avion de Paris, vous donne souvent l'impression de vivre encore au temps des patriarches bibliques.

Il n'a d'autre intention que d'apporter une image aussi fidèle que possible des problèmes soulevés par la scolarisation et l'éducation, dans un pays semi-colonial demeuré en marge de la civilisation moderne — qui pourtant le pénètre — et qui s'ouvre brusquement aux influences de notre XXe siècle trépidant.

Je tiens dès l'abord a relever l'excellente organisation de ce voyage par nos collègues de Tunisie, leur souci constant d'utiliser au maximum le temps disponible pour permettre à la commission de disposer de toutes les sources d'informations désirables, leur inlassable dévouement et la cordialité de leur accueil.

Je souligne aussi que la commission a été accueillie avec un intérêt marqué aussi bien par les représentants des autorités civiles et scolaires que par les dirigeants de syndicats de toutes les tendances et par les collègues dans leurs classes ou dans les réunions locales convoquées à l'occasion de notre passage.

Cet intérêt général me paraît avoir deux raisons majeures :

— une certaine angoisse ressentie un peu partout en raison d'une situation extrêmement complexe, dont on a le sentiment qu'elle pourrait devenir dramatique, et la conviction qu'il faut trouver sans tarder des solutions pratiques aux problèmes économiques, sociaux et politiques qui la conditionnent ;

— une confiance vraiment remarquable dans le jugement, l'impartialité et la collaboration possible des enseignants de la métropole pour parvenir à découvrir ces solutions et à les faire admettre par les autorités responsables.

Au cours de ce voyage, la commission a eu l'occasion de s'entretenir avec le Résident général, le Directeur de l'instruction publique, plusieurs inspecteurs scolaires et directeurs d'écoles, les représentants de l'Union générale des travailleurs tunisiens, de l'Union syndicale des travailleurs tunisiens, de l'Union des fonctionnaires français de Tunisie, des mouvements de jeunesse, avec les sections locales de la Fédération de l'Education Nationale de Tunis, le Kef, Sousse ; elle a visité une quinzaine d'écoles de tous genres, aussi bien dans les villes que dans le bled, les deux Ecoles normales de Tunis, une école industrielle, des Centres de formation professionnelle, le centre artisanal de Nabeul.

Elle a ainsi, en 8 jours, recueilli une somme considérable de faits, d'opinions, d'impressions sur le pays, ses habitants, ses conditions économiques et sociales.

Toutefois, pour accomplir la tâche qui lui incombait plus particulièrement, elle a concentré son enquête sur les problèmes relatifs à la situation de l'enfance et à l'adolescence et tenté de voir clair dans ces deux domaines déjà bien trop vastes pour qu'on puisse prétendre en faire le tour au cours d'un voyage aussi bref.

Ces problèmes ne sauraient cependant être traités sans référence à la situation économique, sociale, religieuse et politique du pays qui les conditionnent et leur donnent leur aspect particulier ; la commission n'a pu, dans ces domaines, que dégager certains côtés frappants dont j'essayerai de rendre compte brièvement.

I. Quelques aspects de la situation économique et sociale

1. La première impression qui frappe dès le sortir de l'aérodrome de Tunis, c'est la présence de deux formes de civilisation qui paraissent coexister tout en demeurant étrangères l'une à l'autre :

— la civilisation moderne matérialisée par l'automobile et le costume européen ;
— la civilisation archaïque du nomade et demi-nomade, caractérisée par le chameau, la tente et les haillons.

Certes c'est là un aperçu très superficiel de la situation réelle, mais cette impression nous poursuivra tout au long du voyage, sous les aspects les plus divers : présence de gourbis misérables aux portes des villes ou à quelque distance de la belle maison du colon, dans la campagne ; enfants nu-pieds, vêtus de haillons, se faufilant entre les autos pour mendier ou vendre des cigarettes au détail ; défilé incessant, sur les pistes de terre longeant les excellentes routes asphaltées qui traversent le pays, de familles du Sud en marche vers le Nord en quête pour fuir la famine et chercher à se louer pour les travaux des moissons ou des vendanges ; coexistence permanente des signes de la richesse et de la facilité avec les réalités du plus complet dénuement.

Les Européens semblent demeurer sans contact réel avec la population indigène dont ils sont séparés par la langue, la religion, le genre de vie. Les enseignants français eux-mêmes sont peu nombreux à connaître la langue tunisienne, ce qui les prive d'un contact réel avec les parents de leurs élèves et explique leur incertitude quant aux opinions, aux sentiments et aux aspirations de la population musulmane.

Au sein même des organisations d'enseignants, Français et Tunisiens appartiennent à des syndicats différents et les rapports entre eux, tout en demeurant cordiaux, restent superficiels. Il n'est pas rare de rencontrer dans la même école, des maîtres qui ne savent que le français ou que l'arabe et ne peuvent ainsi tenir la moindre conversation entre eux.

2. Problèmes économiques

Ils conditionnent tous les autres avec une tyrannie telle qu'il est nécessaire de les aborder, bien que la commission n'ait pu qu'en apercevoir superficiellement la complexité et la gravité.

a) **Agriculture.** La Tunisie tire la majorité de ses ressources de l'agriculture. Or celle-ci, dominée par une pluviométrie capricieuse, ne peut, à elle seule, assurer l'existence d'une population de 3 1/2 millions d'habitants qui augmente régulièrement de 2 % par an. (De 1936 à 1946, augmentation de 25 % sans que la population active se soit accrue d'une unité.)

Des plans existent pour améliorer cette situation critique, mais ils se heurtent à mille difficultés : manque de moyens financiers, régime juridique archaïque de la propriété foncière (le droit arabe ne connaît guère la propriété privative et il n'est pas rare qu'un champ ou un olivier appartiennent à plusieurs centaines de propriétaires dont il faut l'accord unanime pour pouvoir en disposer ; possessions de communautés religieuses (habous) s'étendant sur des milliers d'hectares le plus souvent incultes ou mal cultivés, apathie, esprit de routine des fellahs, oppositions religieuses, existence de 250 000 hectares de terres non possédées mais souvent occupées par des tribus sans droits, etc.

Ainsi donc, alors qu'il existe une population excédentaire sous-alimentée, que des milliers de gens sont livrés au nomadisme en raison de la précarité des récoltes, on trouve des terres vacantes qu'il est impossible de mobiliser.

Les organes responsables se rendent compte qu'il faudrait organiser le paysannat, constituer des coopératives agricoles dotées de machines, multiplier les ouvrages hydrauliques de petites dimensions et les puits, défoncer les terres où la couche de tuf superficielle empêche la pénétration des eaux de pluie.

Des efforts considérables ont déjà été faits dans ce sens. Nous avons vu, près de Tébourba, le barrage sur la Medjerda, commencé en 1946 grâce à l'initiative et aux capitaux français et qui est destiné à irriguer 40 000 ha. de terres et fournir l'électricité à une région peuplée de 350 000 habitants.

Mais les besoins dépassent les réalisations et un effort immense devrait être entrepris pour faire face au danger de la famine sans cesse menaçant.

b) **Industrie.** Le pays est encore fort peu industrialisé. On exploite des mines de phosphates, de fer, de plomb, de zinc, mais les produits en sont exportés à l'étranger pour y être transformés.

Il résulte de cette situation un énorme désavantage financier et un manque presque total de débouchés pour les techniciens et les ouvriers industriels formés par l'enseignement technique.

c) **Finances publiques.** Le budget national de la Tunisie est de 40 milliards et le 87 % des recettes du fisc sont fournis par les impôts indirects.

Le budget de l'Education absorbe le 17 % du total des dépenses à l'heure actuelle, alors que les dépenses d'équipement sont supportées par la métropole.

La perception des impôts directs — payés en grande partie par les Européens — se révèle difficile. Beaucoup de commerçants ne tiennent pas de comptabilité, n'ont pas de compte en banque et il est impossible d'apprécier leurs bénéfices réels. Ils sont soumis au paiement d'une patente dont le prix est le plus souvent basé sur l'apparence du magasin. Or le Tunisien n'affiche pas les signes de sa prospérité.

La terre n'est pas imposée, mais seulement les récoltes. Le cadastre n'est pas établi partout, il est souvent impossible de savoir qui est propriétaire et l'administration est incapable de suivre les mutations dans bien des régions.

En bref, c'est aux impôts indirects que l'Etat demande le plus clair de ses ressources, et ce système fiscal qui pèse lourdement sur la population laborieuse est incapable d'assurer au pays les moyens financiers dont il a un besoin impérieux.

3. Problèmes sociaux

La précarité de la situation économique marque l'existence d'une grande partie de la population indigène. Dans la partie fertile du pays, vit un prolétariat agricole exploité au mépris des conventions syndicales admises théoriquement. Un ouvrier agricole gagne 187 fr. pour une journée de travail sans limitation du nombre d'heures. Une famille entière qui apporte le travail des femmes et des enfants, reçoit un salaire journalier de 500 à 700 francs. La main-d'œuvre est si abondante qu'il n'est pas rare qu'il faille payer le surveillant pour s'assurer un engagement. Le travail des enfants et des femmes n'est pas réglementé.

Dans les entreprises industrielles et les grands travaux, l'ouvrier italien est préféré au Tunisien qu'on accuse de nonchalance, de manque d'endurance et de régularité. Il est rare de trouver une entreprise engageant des contre-maîtres tunisiens.

Dans l'administration, les cadres supérieurs sont réservés aux Français. Les concours pour l'obtention de postes de fonctionnaires doivent bien accorder le 50 % des postes à des Tunisiens, mais il arrive souvent que les candidats n'atteignent pas le niveau exigé et que la préférence soit donnée à des Français.

Dans les villes, des familles de plus en plus nombreuses, sans aucun moyen d'existence, se fixent dans des agglomérations de gourbis en terre et en paille, ou dans des bidons-villes démunies des conditions d'hygiène les plus élémentaires. Aux portes de Tunis, le gouvernement a fait construire des petites maisons de deux pièces donnant sur une courette pour éliminer un bidon-ville. Ces maisons deviennent la propriété de l'occupant moyennant une somme de 20 000 fr. payable en cinq ans. Mais de nouveaux gourbis se sont élevés aussitôt dans le voisinage.

A Sousse, tout un quartier construit à l'intention de familles tunisiennes est actuellement habité par des Européens, les indigènes n'étant pas en mesure de payer le plus modeste loyer.

Dans le sud de la partie moyenne du pays, existe un nomadisme ou un semi-nomadisme qui, dans les années de sécheresse, peut prendre des proportions considérables. Les familles se mettent alors en mouvement par milliers vers les terres du nord pour y chercher des moyens de subsistance. Ces populations qu'il est impossible de dénombrer exactement vivent souvent dans un dénuement inhumain.

La notion de classes sociales n'est pas celle qui a cours en Europe. L'aspiration vers la sécurité est si grande que le titulaire du plus modeste poste fixe fait figure de bourgeois.

4. Situation politique

Aucun signe extérieur de tension politique ou de situation de siège ne frappe le visiteur étranger.

Toutefois, les représentants des syndicats tunisiens nous ont rendu compte du fait que la plupart de leurs dirigeants ont été mis en résidence forcée, que beaucoup de militants sont arrêtés journellement, éloignés de leur domicile avec interdiction de rentrer dans leur arrondissement civil, que tous les mouvements de jeunesse sont interdits depuis 1952.

Les organisations syndicales tunisiennes n'ont plus aucun rapport avec la Résidence.

II. Situation de l'enfance et de la jeunesse

1. *Renseignements recueillis lors des séances d'information avec les sections syndicales de la F. E. N. de Tunis, Le Kef et Sousse.*

a) **Age pré-scolaire.**

Services sociaux et médicaux. A Tunis, ville la mieux équipée dans ce domaine, tous les hôpitaux disposent d'un service gratuit pour les indigents et il existe un centre médico-social et de nombreuses œuvres privées s'occupant des mères et des enfants. Cependant un grand nombre de familles ne sont pas touchées, soit parce qu'elles ignorent les possibilités existantes, soit par suite de manque de personnel social et médical.

Au Kef, il n'existe qu'un dispensaire pour toute une région très populeuse et beaucoup de familles ne songent pas à utiliser ses services. De nombreux enfants ne sont pas inscrits à l'état civil et on relève que les familles tunisiennes n'ont pas l'habitude de s'inquiéter sérieusement des enfants en bas âge. Les soins pré-natals et au nouveau-né sont peu répandus chez les indigènes.

A Sousse, il existe aussi un dispensaire avec service gratuit de consultation pour les mères et les enfants. Des assistantes sociales visitent les familles qui leur sont signalées et des infirmières se chargent des soins à domicile.

Mais tout cela reste très insuffisant pour couvrir des besoins immenses. En dehors des villes il est de vastes régions ne disposant d'aucun médecin, ceux-ci se refusant à s'installer dans le bled, la population n'ayant pas recours à leurs services ou étant trop pauvre pour payer les soins.

Toute une éducation des parents est à faire pour les amener à se soucier de l'hygiène et de la santé des petits enfants. Il a fallu employer la contrainte pour vacciner contre la variole. Dans une école, des enfants refusent le B.C.G., car, disent-ils, cette piqûre est essayée sur les Tunisiens afin de savoir s'il sera possible de l'employer en France.

b) **Age scolaire.**

Il faut noter que l'enseignement n'est pas obligatoire en Tunisie ;

— qu'actuellement 223 000 enfants sur 700 000 (ou 900 000 suivant les estimations) sont scolarisés ;
— que la possession du certificat de fin d'études primaires dispense du service militaire ;
— que les filles ne sont scolarisées que dans la proportion de 10 % ;
— que la scolarisation est beaucoup plus poussée dans les villes et dans les régions fertiles que dans les steppes et le sud et que les populations nomades y échappent presque totalement ;
— que l'excédent des naissances est actuellement de 67 000 par an.

Scolarisation. Partout, nos collègues constatent qu'ils n'ont pas refusé d'enfants demandant leur entrée à l'école, à l'exception de ceux qui ne possèdent pas de certificat de naissance, et que la proportion des Musulmans est en forte augmentation.

Mais ce mouvement vers l'école est tel que les effectifs des classes disponibles se gonflent rapidement, dépassant fréquemment 60 élèves. Il faut d'autre part utiliser les locaux au maximum en organisant le système de deux classes dans un local ou de trois classes dans quatre locaux, imposant ainsi au corps enseignant une tâche de plus en plus écrasante, surtout pour les directeurs d'école.

La majeure partie des enfants non scolarisés appartiennent aux familles nomades, aux familles misérables des gourbis des banlieues des villes, aux populations des douars.

D'autre part, ce n'est que récemment que les familles musulmanes consentent à envoyer leurs filles à l'école.

Par exemple, dans un bourg de la région du Kef, comptant 6000 habitants, il y a 400 garçons et seulement 40 filles à l'école.

Le nombre des écoles coraniques augmente rapidement jusque dans les douars. Elles sont dirigées par un personnel qui le plus souvent manque de qualification professionnelle et distribuent un enseignement à base religieuse en faisant surtout appel à la mémoire.

Il faudrait multiplier les internats capables d'accueillir les enfants des populations très dispersées et des écoles centrales en faveur des enfants des semi-nomades.

Si l'afflux vers l'école n'est pas encore plus considérable, c'est surtout à la situation misérable des familles qu'il faut l'attribuer.

(A suivre) *R. Michel*

PLACEMENTS SPR

Deux familles allemandes, de Stuttgart, désirent placer en pension, chez des instituteurs ayant des enfants d'âge correspondant.

a) un gymnasien de 18 ans, en août.

b) une jeune fille de 14 ans, cette dernière du 28 juillet au 25 août.

Offres au trésorier S. P. R. **A. P.**

A vendre

MAISON DE CAMPAGNE

avec chauffage central, à Bulle (ct. Fribourg) près du Moléson, des Alpes et du lac de Gruyère, spacieuse, elle irait comme maison de vacances et de sport.

Pour renseignements s'adresser à Mme A. Merz, rue des Alpettes, BULLE (ct. Fribourg).

Restaurant Major Davel

MORRENS

Son Signal - But idéal de course d'école

Tél. (021) 4 61 16 R Badertscher-Bolay

Alpes Vaudoises
1900 à 3200 m. d'altitude

ANZEINDAZ

Le centre d'excursions des Alpes Vaudoises par excel.

Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. Demandez prospectus et itinéraires.

Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5.31.47
Refuge des Diablerets, tél. 5.31.47
Refuge Tea-Room Solalex, tél. 5.33.28

SERVICE DE JEEP BARBOLEUSAZ-SOLALEX-ANZEINDAZ

Se recommande

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.